Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2013008-0006 du 8 janvier 2013

Résumé non technique relatif à l'élaboration des cartes stratégiques de bruit pour le réseau routier national non-concédé supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules dans le département du Jura, et tableau d'estimation des populations, des établissements d'enseignement et de santé et des surfaces exposés au bruit dans les différentes zones

RN83 - RN5

Département du Jura

Élaboration des cartes stratégiques de bruit

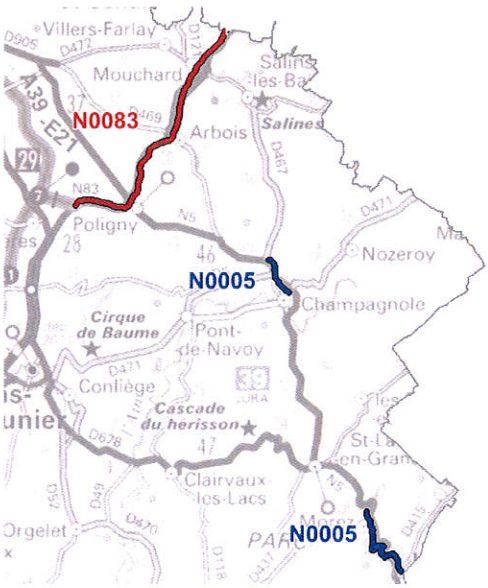

Annexe n° 1

Le réseau routier cartographié est constitué des routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 8200 véhicules par jour.Dans le département du Jura, pour le réseau national non concédé, la RN83 et la RN5 ont été identifiées comme dépassant le seuil sur une partie de leur tracé. Il représente pour le département du Jura : 95 km.

La figure et le tableau ci-dessous présentent le réseau cartographié :

route	Longueur en mètres	Origine Section	Extrémité Section
N0005	1985	PONT GRATTEROCHE	Dev CHAMP
N0005	2550	Debut DEV	RD 471
N0005	11311	MOREZ	LA CURE

Linéaire total pour la RN5 : 15,846 km.

route	Longueur en mètres	Origine Section	Extrémité Section
N0083	7585	RD 468	POLIGNY
N0083	7874	POLIGNY	ARBOIS
N0083	9704	ARBOIS	MOUCHARD
N0083	4488	MOUCHARD	LIMITE DOUBS

Linéaire total pour la RN83 : 29,651 km.

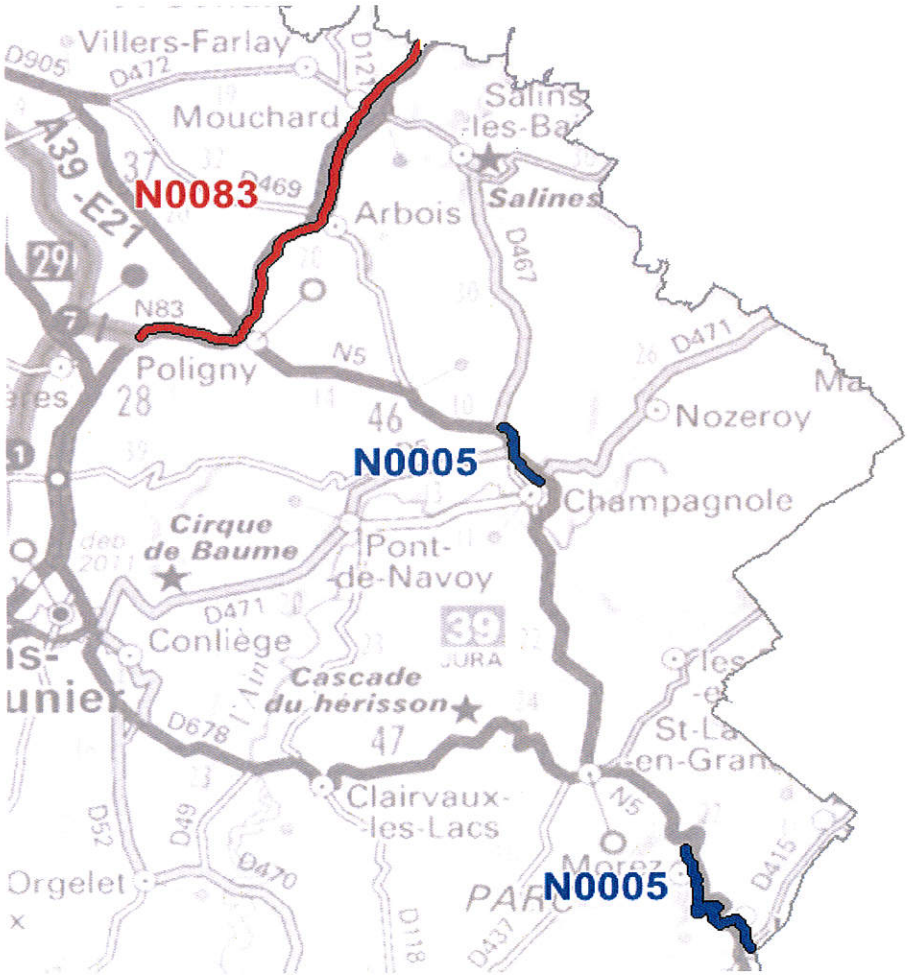

Annexe n° 2

RN83 - RN5

Département du Jura

Document de synthèse

RAPPORT

CETE de LYON
Centre d'Études Techniques de LYON

Département Laboratoire d'Autun

Affaire 21432

Echéance 2012

Résumé non technique - Cartes de bruit stratégiques

Département du Jura (39) - réseau État non concédé

Echéance 2012

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.cete-lyon.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

1 - INTRODUCTION.....5

2 - IDENTIFICATION DU RÉSEAU.....5

3 - LES CARTES.....7

3.1 - Les zones exposées au bruit (carte de type A).....7

3.2 - Les secteurs affectés par le bruit (carte de type B).....7

3.3 - Les zones dépassant les valeurs limites (carte de type C).....8

3.4 - Les cartes d'évolution (carte de type D).....9

4 - DÉNOMBREMENT DES POPULATIONS EXPOSÉES ET ÉTABLISSEMENTS SENSIBLES.....9

5 - SUPERFICIES EXPOSÉES EN LDEN.....11

CONCLUSION – RÉSUMÉ.....12

1 - Introduction

La Direction Départementale des Territoires du Jura a confié la réalisation des Cartes de Bruit Stratégiques pour les Routes Nationales non concédées au Centre d'Études Techniques de l'Équipement Lyon – Département Laboratoire d'Autun.

Les cartes du bruit sont destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et à établir des prévisions générales de son évolution. Elle servent d'outil d'aide à la décision pour l'établissement des PPBE. Les cartes de bruit stratégiques des grands axes de transports terrestres sont arrêtées et publiées par le préfet de département.

Le présent document constitue le résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation. La notice annexée précise la méthodologie employée.

2 - Identification du réseau

Le réseau routier à cartographier pour l'échéance de juin 2012 est constitué des routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 8200 véhicules par jour.

Les tronçons ont été identifiés à l'aide des données publiées sur le site http://sirnet.setra.i2/info/ et des données transmises par la Direction Interdépartementale des Routes.

Dans le département du Jura, pour le réseau national non concédé, la RN83 et la RN5 ont été identifiées comme dépassant le seuil sur une partie de leur tracé.

Ce linéaire a été validé par la DDT en liaison avec les différents gestionnaires. Il représente pour le département du Jura : 95 km.

La figure et le tableau ci-dessous présentent le réseau à cartographier en 2012.

route	Longueur en mètres	D310579début	Fin	origineSection	Extremite Section	Itinéraire Europeen	Gestionnaire	TMJA_TV	% PL
N0005	1985	39PR63U200	39PR65U300	PONT GRATTEROCHE	Dev CHAMP	NR	DIRE	8574	4.7
N0005	2550	39PR65U300	39PR67U850	Debut DEV	RD 471	NR	DIRE	8347	11.6
N0005	11311	39PR100U910	39PR112U500	MOREZ	LA CURE	NR	DIRE	8541	4.1

Tableau 1: Linéaire RN5 pour la seconde échéance.

Linéaire total pour la RN5 : 15,846 km.

TMJA moyen : 8 514, soit un trafic annuel de 3 107 579 véhicules.

route	mètresLongueur en	Début	Fin	origineSection	Extremite Section	Itinéraire Europeen	Gestionnaire	TMJA_TV	% PL
N0083	7585	39PR57U0	39PR65U180	RD 468	POLIGNY	NR	DIRE	12433	18
N0083	7874	39PR65U180	39PR73U400	POLIGNY	ARBOIS	NR	DIRE	9089	18.7
N0083	9704	39PR73U400	39PR83U855	ARBOIS	MOUCHARD	NR	DIRE	9848	18.7
N0083	4488	39PR83U855	39PR87U1100	MOUCHARD	LIMITE DOUBS	NR	DIRE	8368	18.7

Tableau 2: Linéaire RN83 pour la seconde échéance.

Linéaire total pour la RN83 : 29,651 km.

TMJA moyen : 10 084, soit un trafic annuel de 3 680 549 véhicules.

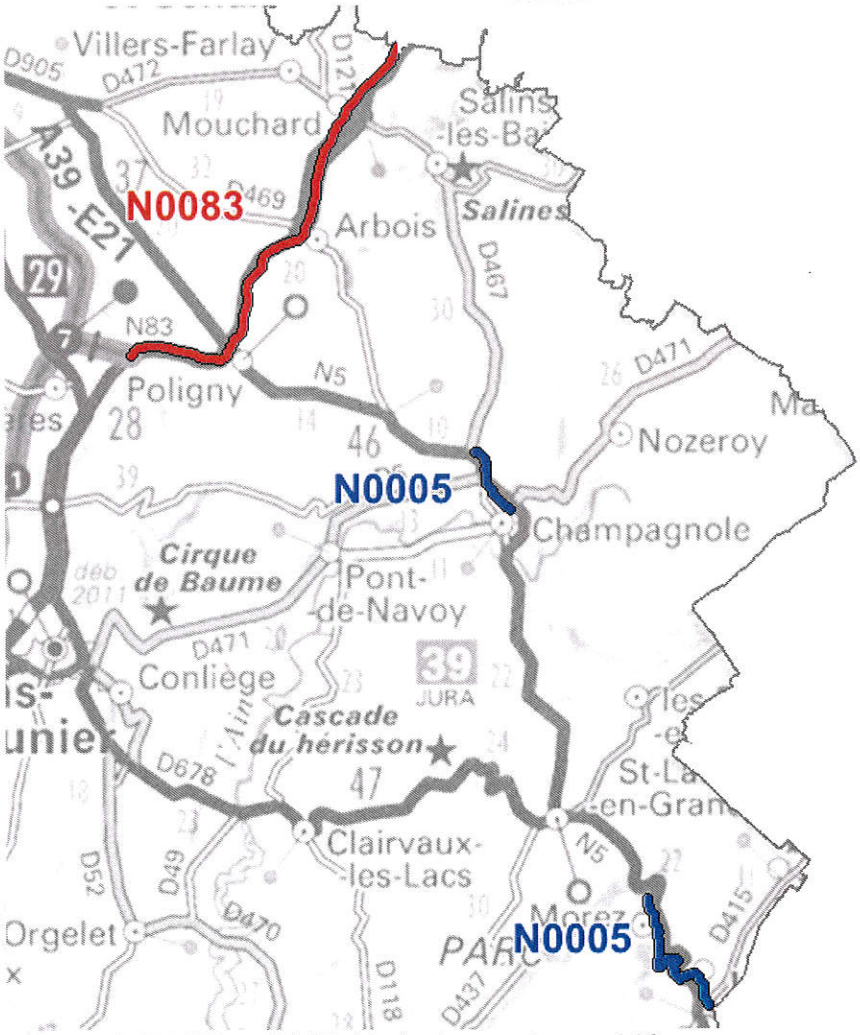

Image 1: RN83 et RN5, itinéraire cartographié.

3 - Les cartes

3.1 - Les zones exposées au bruit (carte de type A)

Les cartes de type A représentent les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones pour chaque indicateur (Lden et Ln). Les isophones calculés à une hauteur de 4 mètres sont tracés à partir de 55 dB(A) en Lden (Jour-Soirée-Nuit) et 50 dB(A) pour l'indicateur Ln (Nuit).

L'échelle de couleur utilisée est conforme à la norme NF-S31-130 [11].

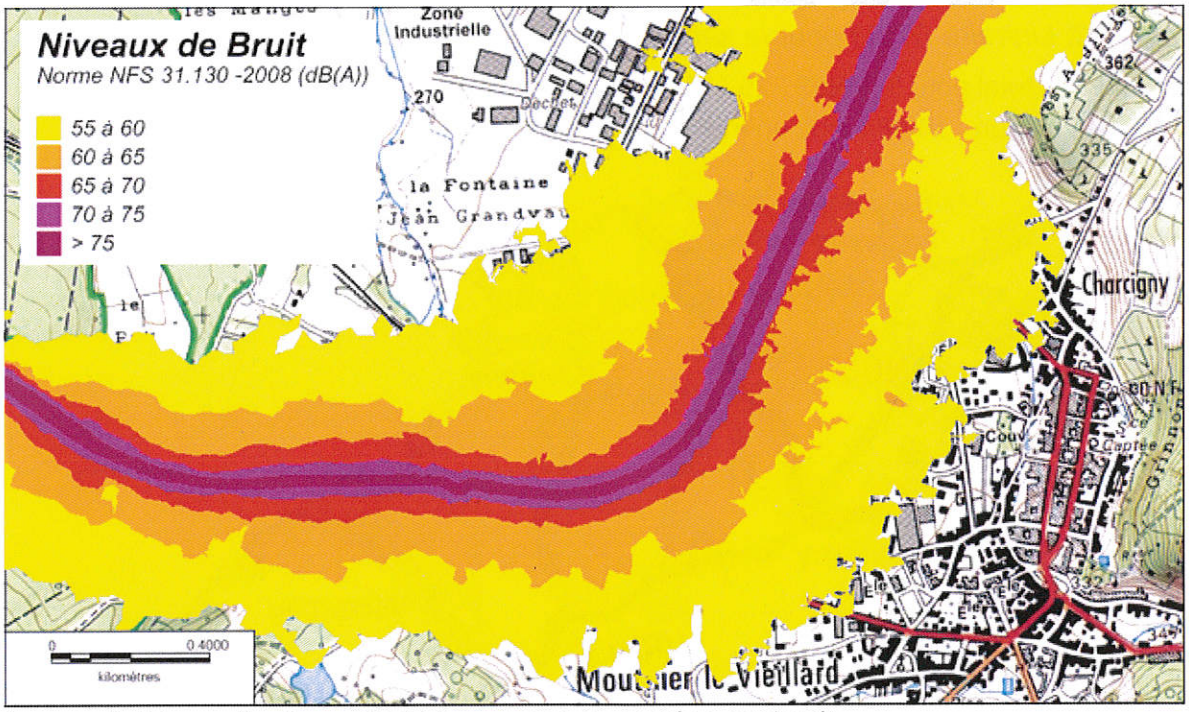

Image 2: Exemple de carte A des zones exposées au bruit.

3.2 - Les secteurs affectés par le bruit (carte de type B)

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit conformément au classement sonore des infrastructures de transports terrestres qui a été établi et arrêté par le Préfet en application de l'article 5 du décret 95-21 du 9 janvier 1995.

Ce classement définit pour les futurs bâtiments de type habitation, enseignement, santé et hôtel situés dans ces secteurs affectés par le bruit un isolement acoustique minimal à appliquer en façade. Ces prescriptions sont fixées dans l'arrêté du 30 mai 1996.

Catégorie	Secteurs affectés
1	d = 300 m
2	d = 250 m
3	d = 100 m
4	d = 30 m

5	d = 10 m

Sur le département du Jura, les arrêtés préfectoraux datent de 2000. Le classement est en cours de révision.

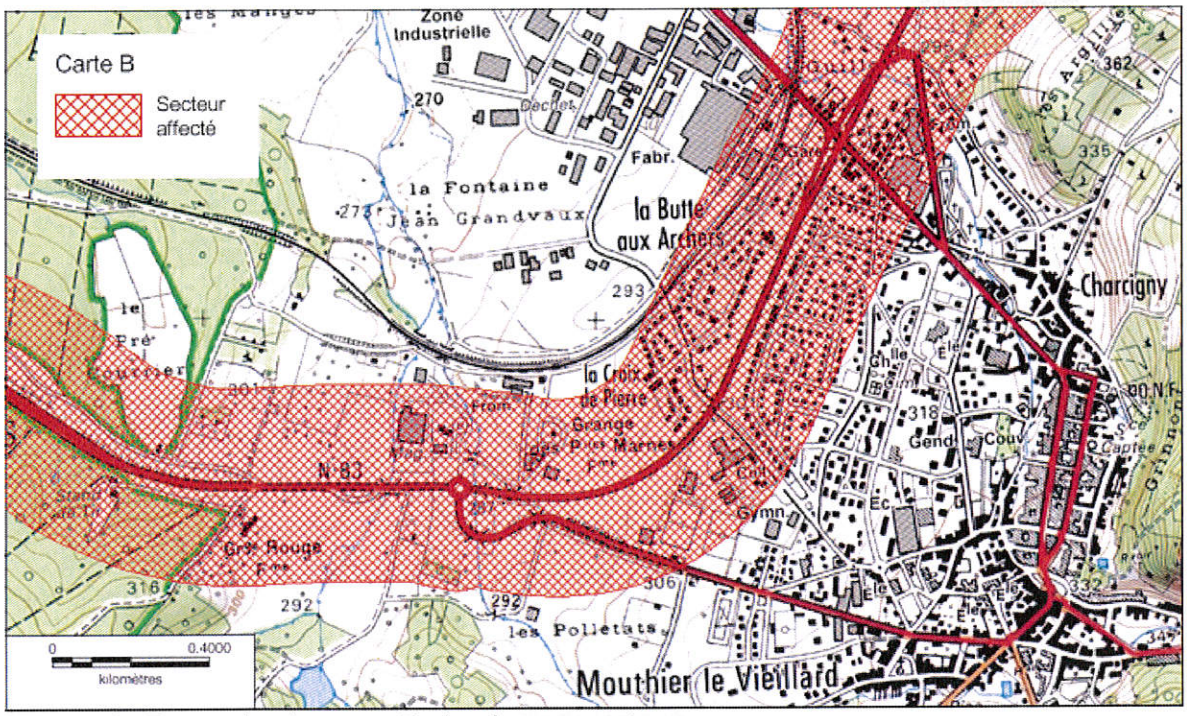

Image 3: Exemple de carte B du classement sonore

Le classement sonore peut être consulté sur le site de la DDT :
http://www.jura.equipement-agriculture.gouv.fr/classement-sonore-des-a299.html

3.3 - Les zones dépassant les valeurs limites (carte de type C)

Les cartes de type C représentent les zones où les valeurs limites de niveau sonore sont dépassées notamment pour les bâtiments d'habitations, d'enseignement et de santé.

Il est à préciser que, pour la caractérisation d'un bâtiment dans le cadre des cartes de type C, les indicateurs Lden et Ln sont évalués sans tenir compte de la dernière réflexion sur la façade du bâtiment concerné. Ce mode opératoire implique une correction de -3 dB(A), par rapport à la carte de bruit de type A.

Pour la route, les valeurs limites sont 68 dB(A) en Lden et 62 dB(A) en Ln. Les PPBE doivent être établis sur ces zones.

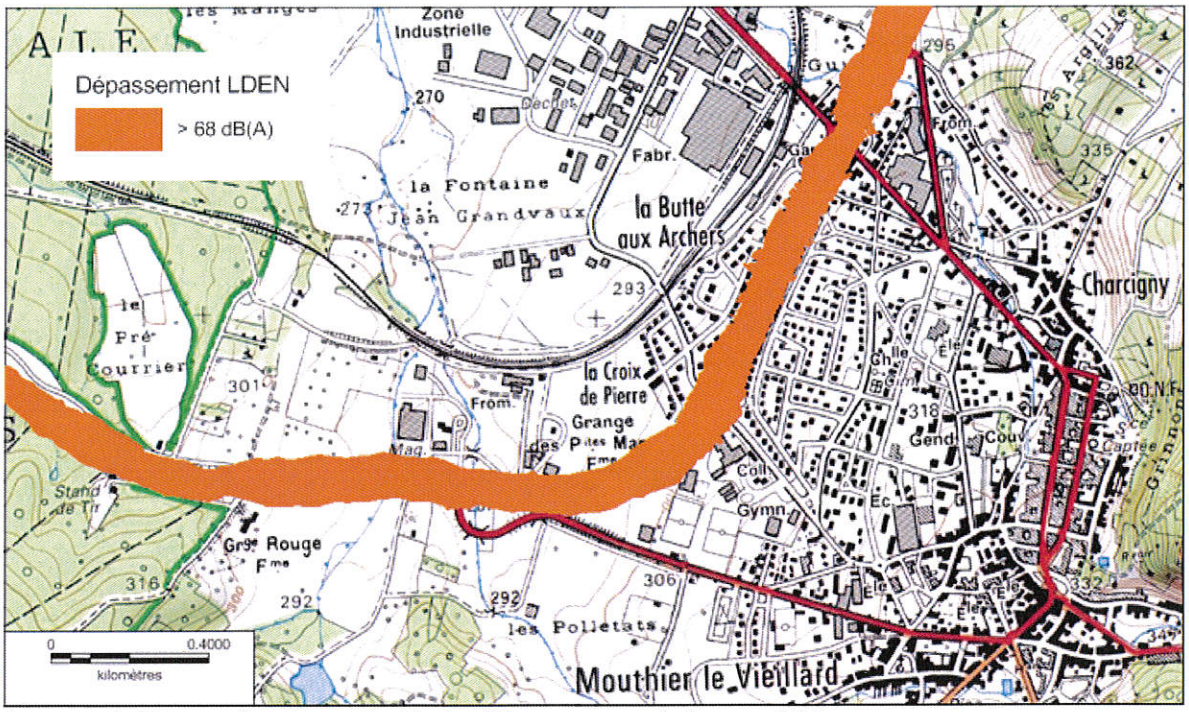

Image 4: Exemple de carte C de dépassement de seuil.

3.4 - Les cartes d'évolution (carte de type D)

Deux cartes représentent, pour chacun des deux indicateurs, les évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles entre la situation de référence et la situation future à long terme, au moyen de courbes correspondant à une même variation des niveaux sonores (art. 4-III de l'arrêté).

Il n'y a pas de projet concerné dans le département, aucune carte de type D n'a donc été établie.

4 - Dénombrement des populations exposées et établissements sensibles

Ces tableaux fournissent (art. R572-5 §2 du code de l'environnement, art. 4-IV de l'arrêté) une estimation du nombre de personnes vivant dans des bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé exposés d'une part à plus de 55 dB(A) en Lden, d'autre part à plus de 50 dB(A) en Ln. Ces estimations sont établies par tranches de 5 dB(A).

Une étude complémentaire des Points Noirs du Bruit, notamment pour les habitations, sera à réaliser dans le cadre du PPBE.

Exposition de la population et des bâtiments sensibles pour la N83						
	LDEN			LN		
Intervalle en dB(A)	Nb habitants exposés en LDEN	Nb établissements de santé exposés en LDEN.	Nb d'établissements scolaires exposés en LDEN	Nb habitants exposés en LN.	Nb établissements de santé exposés en LN.	Nb d'établissements scolaires exposés en LN.
[50 ; 55 [				775	0	4
[55 ; 60 [	1180	2	6	196	0	3
[60 ;65 [	545	0	3	183	0	0
[65 ;70 [	227	0	2	7	0	0
[70 ; 75 [	45	0	0	0	0	0
[75 et plus[	2	0	0			
Dépassement seuil PNB	198	0	0	33	0	0

Les populations n'ont pas été arrondies à la centaine près. Il existe des habitations au-dessus de la limite PNB.

Il n'y a pas d'établissements sensibles dépassant les seuils de PNB.

Exposition de la population et des bâtiments sensibles pour la N5						
	LDEN			LN		
Intervalle en dB(A)	Nb habitants exposés en LDEN	Nb établissements de santé exposés en LDEN.	Nb d'établissements scolaires exposés en LDEN	Nb habitants exposés en LN.	Nb établissements de santé exposés en LN.	Nb d'établissements scolaires exposés en LN.
[50 ; 55 [				349	0	3
[55 ; 60 [	776	0	1	387	0	0
[60 ;65 [	288	0	3	43	0	0
[65 ;70 [	367	0	0	0	0	0
[70 ; 75 [	18	0	0	0	0	0
[75 et plus[	0	0	0			
Dépassement seuil PNB	102	0	0	4	0	0

Les populations n'ont pas été arrondies à la centaine près. Il existe des habitations au-dessus de la limite PNB.

Il n'y a pas d'établissements sensibles dépassant les seuils de PNB.

5 - Superficies exposées en LDEN

Une estimation de la superficie totale, en kilomètres carrés, exposée à des valeurs de Lden supérieures à 55, 65 et 75 dB(A), est faite dans les tableaux suivants.

Exposition du territoire pour la N83	
Intervalles	Surfaces exposées en LDEN en km²
[55 dB(A) et plus[	17,82
[65 dB(A) et plus[	3,57
[75 dB(A) et plus[	0,34

Exposition du territoire pour la N5	
Intervalles	Surfaces exposées en LDEN en km²
[55 dB(A) et plus[	4,18
[65 dB(A) et plus[	0,86
[75 dB(A) et plus[	0,01

Les superficies en Lden ont été calculées en englobant les bâtiments et en retirant la plate-forme des routes.

Conclusion – Résumé

Cette étude a permis d'établir dans le département du Jura les cartes de bruit stratégiques et d'estimer les surfaces et populations exposées sur le réseau routier national dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (échéance de juin 2012).

L'itinéraire concerné est constitué de la RN83 et RN5.

Ces résultats (cartes et estimations) seront utilisés dans le cadre de la publication par voie électronique et transmises à la Commission Européenne.

La prochaine échéance sur ce réseau est pour juillet 2013, l'établissement des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ces plans concernent les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé qui dépassent les seuils PNB (pour la route 68 dB(A) en Lden et 62 dB(A) en Ln).